



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 08 NOVEMBRE 2019

MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

Le huit novembre deux mil dix-neuf à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M CLAVÉ Jacques, Maire.

08-11-2019-01

Etaient présents : Mmes ETCHART, LOQUET et PALIS ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, DUCOS-DUCQ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA et SALEFRANQUE.

Date de convocation le 25/10/2019

Nombre de conseillers en exercice : 12
Présents : 10
Procuration : 2
Votants : 12

Procuration : Mme BAZIARD donne pouvoir à M. CAMDESSUS, et Mme POLHER donne pouvoir à M. CLAVÉ.

Secrétaire de séance élue : M. LACOSTE-PEDELABORDE Jean-Marc

OBJET : PROJET EDUCATIF TERRITORIAL DEMANDE DE DÉROGATION

La commune de Mont a mis en œuvre la réforme des temps scolaires lors de la rentrée en 2013.

Monsieur le Maire rappelle les dispositions proposées par le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 sur les dérogations à l'organisation de la semaine scolaire offrant des possibilités nouvelles aux acteurs locaux sans rien retrancher à celles qui existent actuellement. Ce texte permet donc d'autoriser une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire (OTS) ayant pour effet de répartir les 24 heures d'enseignement sur 8 demi-journées réparties sur 4 jours (lundi-mardi-jeudi et vendredi), 6 heures maximum par journée de temps scolaire, 3h30 maximum par demi-journée de temps scolaire et une pause méridienne de 1h30 au moins.

Dans le cas où la commune envisage de solliciter une dérogation afin d'organiser la semaine de 4 jours elle doit répondre à plusieurs exigences :

- S'assurer que la nouvelle organisation du temps scolaire envisagée est compatible avec l'organisation du transport scolaire.
- Faire approuver formellement la demande de dérogation par délibération du conseil municipal
- Faire approuver formellement la demande de dérogation par une majorité du conseil d'école

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **DÉCIDE DE** :

SE PRONONCER favorablement sur une demande à la direction académique du retour à la semaine de 4 jours

DE DEMANDER à l'inscription à l'ordre du jour du prochain Conseil d'Ecole la question suivante : « êtes-vous pour ou contre la transmission à l'inspection d'Académie d'une demande d'organisation dérogatoire de la semaine scolaire (quatre jours de classe par semaine) pour le groupe scolaire de Mont à compter de septembre 2020 ? »

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 15/11/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 15/11/2019